



507 Place d'Armes # 1100
Montréal, Québec
Canada H2Y 2W8
TEL 514-842-0748
FAX 514-842-9983
www.dionneschulze.ca

dschulze@dionneschulze.ca

July 8, 2013

TRANSLATION

BY FAX: 709-737-1800
AND BY EMAIL: marionorgan@nalcorenergy.cas

Ms. Marion Organ
Environment and Regulatory Compliance Manager
Nalcor Energy
500 Columbus Drive
P.O. Box 12800
St. John's, NL A1B 4K7

Subject: Provincial authorizations permitting the construction of power transmission lines between Labrador and the island of Newfoundland; our file 7550-005

Ms. Organ,

This is to follow up on the email dated July 2, 2013 sent to our client, the Conseil des Innus de Ekuanitshit, by Mr. Sean Dutton, the Deputy Minister of Intergovernmental and Aboriginal Affairs of the Newfoundland government, in relation to the above-mentioned project.

The effects of the project

The Comprehensive Study Report made public by the Canadian Environmental Assessment Agency ("CEAA") on June 27, 2013 concluded that "the Project, when cumulative environmental effects are taken into account, is likely to cause significant adverse environmental effects on the RWMH [Red Wine Mountain Herd]" (p. 63). The caribou, along with the salmon, have always been at the heart of the Innu of Ekuanitshit's concerns about this project.



Ms. Marion Organ
Nalcor Energy
July 8, 2013
Page 2

The issuing of permits

With regard to the issuing of “a certain number of provincial authorizations to permit its construction”, Mr. Dutton informed our client that the provincial government anticipates that the Innu of Ekuanitshit will be “engaged by the promoter and by provincial regulatory entities in the examination of these applications” for the project.

The email also alludes to “Aboriginal consultation guidelines ... that describe how Aboriginal organizations will be engaged by the promoter and by provincial regulatory entities in the examination of these applications” and that “will assist the Government in satisfying any potential obligation to consult aboriginal organizations”.

However, these guidelines were adopted unilaterally by the Government of Newfoundland and Labrador, without consultation and without even notifying the Innu of Ekuanitshit, so our client does not consider itself to be bound in any way by their provisions.

The requirement to support consultation and capacity

The consultation guidelines for this project provide that they do not apply to any other project. However, these guidelines do not exclude the application of the general aboriginal consultation guidelines issued in April 2013. We therefore expect that they will be applied by your company.

It should be noted that the April 2013 guidelines require the proponent to assume responsibility for providing support for consultation and the capacity required by a community consulted. They also require the proponent to discuss the most practical and appropriate method of consultation with the aboriginal organization.

This is to advise you that our client expects Nalcor to provide support and capacity for activities that the Government of Newfoundland and Labrador qualifies as consultation. It seems to us that the content of the April 2013 guidelines should at the very least apply to your project, because otherwise the provincial government would have given preferential treatment to a Crown corporation.



Ms. Marion Organ
Nalcor Energy
July 8, 2013
Page 3

In addition, we have difficulty seeing how the provincial government could impose less intensive consultation requirements on a project the size of yours than it imposes for the issuance of any other permit related to the development of lands and resources in Labrador.

Your company has been informed that our client had to bear all the costs associated with its participation in the federal and provincial environmental assessments, apart from the small amounts it received under the “Participant Funding Program - Aboriginal Funding Envelope” from the CEAA, a budget that was exhausted long ago. Given the recognized need to protect the caribou and considering the complexity of the process, our client no longer intends to participate in proceedings that you call consultation at its own expense.

The Government of Newfoundland and Labrador has recognized in its April 2013 guidelines that aboriginal communities have the right to receive support for consultation and reasonable capacity. It has also provided that this support and capacity is the responsibility of the proponent. We believe that this position applies as much to Nalcor and this project as to any other project or developer in Labrador.

The community’s expectations

You will see from the attached letter sent today to Mr. Bill Coulter of the CEAA that our client expects a meeting with those responsible for the federal environmental assessment in order to discuss cumulative environmental effects on the Red Wine Mountain caribou herd. We expect that your company will participate fully at this meeting.

We agree that the guidelines imposed by the province apply only to authorizations on case-by-case basis and as of each application for a permit. However, we see no point in postponing discussions until one month before the date when your shareholder would be ready to issue a permit under section 19 of the *Endangered Species Act* that would allow the disturbance of the herd or its habitat. It seems to us that such an absurd result could only demonstrate either the inappropriateness of the Newfoundland government’s adoption of its guidelines without consulting our client, or its lack of good faith.

However, we would not have any objection if Nalcor preferred to characterize its participation in such a meeting as a direct engagement measure on a specific issue in the context of permits issued for the construction of the Muskrat Falls hydroelectric facility, as indicated in the letter that Nalcor Vice-President, Mr. Gilbert Bennett, sent to us on December 19, 2012. In



Ms. Marion Organ
Nalcor Energy
July 8, 2013
Page 4

any case, the cumulative effects on the Red Wine Mountain caribou herd result as much from the construction of the generating facility as from its transmission lines.

Our expectation, as outlined in the letter to Mr. Coulter, is that independent experts would be retained, mandated by the community of Ekuanitshit, and paid for either by your company or by the provincial or federal governments. In the absence of such an arrangement, the position of our client is that no consultation of the community will have taken place, but merely information sessions conducted according to the dictates of the governments or the promoter.

Please note that we also require the disclosure of all data relevant to the status and the future of the Red Wine Mountain caribou herd, including the disclosure of all current or anticipated projects in its habitat.

Conclusion

You are aware that our client's experience with your company has not been a happy one. In order for the consultation of our client, which the province has mandated you to undertake in relation to provincial authorizations permitting the construction of the transmission lines, to be more positive, we invite you to begin a constructive process.

If you feel that such a process goes beyond the formal guidelines that the Government of Newfoundland and Labrador has imposed, this would not be an obstacle, but an asset, provided that you take a positive rather than a restrictive approach.

In anticipation of receiving your response, please accept, Ms. Organ, our best regards.

DIONNE SCHULZE

[S]

David Schulze

cc: Chef Jean-Charles Piétacho
Conseil des Innus de Ekuanitshit
PAR TÉLÉCOPIEUR : 418-949-2085

Betty Cogle, MSc.PI
Conseillère principale, affaires autochtones
Agence canadienne d'évaluation
environnementale
PAR COURRIEL : Betty.Cogle@ceaa-



Ms. Marion Organ
Nalcor Energy
July 8, 2013
Page 5

acee.gc.ca

Simon Laverdière
Conseiller principal, affaires autochtones
Agence canadienne d'évaluation
environnementale
PAR COURRIEL : Simon.laverdiere@ceaa-
acee.gc.ca

Sean Dutton
Sous-ministre, Secrétariat des affaires
intergouvernementales et autochtones
Gouvernement de Terre-Neuve
PAR COURRIEL : sdutton@gov.nl.ca

Gilbert J. Bennett
Vice-président, Projet Bas-Churchill, Nalcor
Energy
PAR TÉLÉCOPIEUR : 709-737-1952

Pat Marrie
Scientifique environnemental
Division de l'évaluation environnementale
Ministère de l'Environnement et de la
Conservation
PAR COURRIEL : pmarrie@gov.nl.ca

Monsieur Bill Coulter, P.Eng
Agence canadienne d'évaluation
environnementale
PAR TÉLÉCOPIEUR : 902-426-6550
ET PAR COURRIEL : < bill.coulter@ceaa-
acee.gc.ca >

**DIONNE
SCHULZE**

S.E.N.C.
AVOCATS • ATTORNEYS

507 Place d'Armes # 1100
Montréal, Québec
Canada H2Y 2W8
TEL 514-842-0748
FAX 514-842-9983
www.dionneschulze.ca

dschulze@dionneschulze.ca

TÉLÉCOPIE/FAX

DATE :	
À/TO :	
SOCIÉTÉ/FIRM :	
N° DE TÉLÉPHONE/TELEPHONE NO. :	
N° DE TÉLÉCOPIEUR/FAX NO. :	
EXPÉDITEUR/SENDER :	David Schulze
OBJET/RE :	
N° DE DOSSIER/FILE NO. :	
NOMBRE DE PAGES/NUMBER OF PAGES :	(incluant cette page/including this page)

MESSAGE

Veillez noter le changement du nom du bureau / Please note firm name change

N.B. Cette télécopie peut contenir des informations privilégiées et confidentielles. Si elle vous est transmise par erreur, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur en téléphonant au numéro ci-dessus. Veuillez, de plus, la retourner sans la reproduire. Dans l'éventualité d'un problème de transmission, veuillez contacter l'expéditeur en téléphonant au numéro ci-dessus.

N.B. This fax may include privileged and confidential material. If it is sent to you by error, please inform the sender immediately by calling the telephone number indicated above and please return the original of the transmitted document without making a copy. If problems occur in transmission, please contact the sender at the number above.



507 Place d'Armes # 1100
Montréal, Québec
Canada H2Y 2W8
TEL 514-842-0748
FAX 514-842-9983
www.dionneschulze.ca

dschulze@dionneschulze.ca

Le 8 juillet 2013

PAR TÉLÉCOPIEUR : 709-737-1800
ET PAR COURRIEL : marionorgan@nalcenergy.ca

Madame Marion Organ
Responsable de la conformité environnementale et réglementaire
Nalcor Energy
500 Columbus Drive
C.P. 12800
St-Jean, T.-N. A1B 4K7

Objet : Autorisations provinciales destinées à permettre la construction de la ligne de transport d'énergie entre le Labrador et l'île de Terre-Neuve; notre dossier 7550-005

Madame Organ,

La présente fait suite au courriel en date du 2 juillet 2013 adressée à notre client le Conseil des Innus de Ekuanitshit par monsieur Sean Dutton, le sous-ministre au Secrétariat des affaires intergouvernementales et autochtones du Gouvernement de Terre-Neuve, concernant le projet cité en rubrique.

Les effets du projet

Le rapport d'étude approfondie que l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE) a rendu public le 27 juin dernier a conclu qu'« en regard des effets environnementaux cumulatifs », votre projet « est susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants » sur la harde du caribou des monts Red Wine. Or, avec le saumon, le caribou a toujours été au cœur des préoccupations des Innus de Ekuanitshit pour ce projet.

L'émission des permis

En ce qui concerne l'émission d'« un certain nombre d'autorisations provinciales pour permettre sa construction », M. Dutton a informé notre client que le gouvernement provincial prévoit que les Innus de Ekuanitshit seront « engagés [sic] par le promoteur et par des entités réglementaires provinciales dans l'examen de ces demandes » pour le projet.



M^{me} Marion Organ
Nalcor Energy
Le 8 juillet 2013
Page 2

Le courriel fait également allusion à des « lignes directrices de la consultation des Autochtones... qui décrivent comment les organisations Autochtones seront engagés [sic] par le promoteur et par des entités réglementaires provinciales dans l'examen de ces demandes » et qui « aideront le Gouvernement dans son [sic] satisfaction de toute obligation potentielle de consulter des organisations autochtones ».

Or, ces lignes directrices ont été adoptées de façon unilatérale par le Gouvernement de Terre-Neuve, sans consultation ni même avis préalable aux Innus de Ekuanitshit et notre client ne se considère aucunement lié par ces dispositions.

L'exigence de soutien à la consultation et à la capacité

Les lignes directrices de consultation pour ce projet prévoient qu'elles ne s'appliquent à aucun autre projet. Par contre, ces lignes directrices n'excluent pas pour autant l'application des lignes directrices générales sur la consultation autochtone émises en avril 2013. Nous nous attendons donc à leur application par votre compagnie.

Notons que les lignes directrices d'avril 2013 imposent au promoteur la responsabilité du soutien à la consultation et de la capacité exigée par une communauté consultée. Elles exigent également que le promoteur discute avec l'organisme autochtone de la méthode de consultation la plus pratique et appropriée.

La présente est pour vous aviser que notre client s'attend à ce que Nalcor lui offre son soutien et la capacité nécessaire aux activités que le Gouvernement de Terre-Neuve qualifie de consultation. Il nous semble que le contenu des lignes directrices d'avril 2013 doit à tout le moins s'appliquer à votre projet car autrement, le gouvernement provincial aurait réservé un traitement de faveur à une société de la Couronne.

Par ailleurs, nous voyons mal comment le gouvernement provincial pourrait imposer à un projet de l'envergure du vôtre une consultation moins intense que celle qu'il impose pour l'émission de tout autre permis portant sur le développement des terres et ressources au Labrador.

Votre compagnie a été informée que notre client a dû supporter tous les coûts de sa participation aux évaluations environnementales fédéral et provinciale, sauf les montants minimes qu'il a reçus dans le cadre du « Programme d'aide financière aux participants – Enveloppe de financement autochtone » de la part de l'ACEE, un budget qui est depuis longtemps épuisé. Devant la nécessité reconnue de protéger le caribou et devant la complexité de la démarche, notre client n'entend plus participer aux processus que vous traitez de consultation à ses seuls frais.



M^{me} Marion Organ
Nalcor Energy
Le 8 juillet 2013
Page 3

Le gouvernement de Terre-Neuve a reconnu le droit d'une communauté autochtone à un soutien à la consultation et à une capacité raisonnable dans ses lignes directrices d'avril 2013 et il a prévu que ce soutien et cette capacité sont de la responsabilité du promoteur. Nous estimons que cette position s'applique tout autant à Nalcor et au présent projet qu'à n'importe quel autre projet ou promoteur au Labrador.

Les attentes de la communauté

Vous constaterez de la lettre ci-jointe que nous adressons aujourd'hui à monsieur Bill Coulter de l'ACEE que notre client s'attend à une réunion avec les responsables de l'évaluation environnementale fédérale pour discuter des effets environnementaux cumulatifs sur la harde du caribou des monts Red Wine. Nous nous attendons à ce que votre compagnie participe pleinement à une telle réunion.

Nous convenons que les lignes directrices imposées par la province s'appliquent seulement aux autorisations de façon ponctuelle et à partir de chaque demande de permis. Nous ne voyons toutefois aucune utilité à reporter la discussion jusqu'à un mois avant la date où votre actionnaire serait prêt à vous émettre un permis en vertu de l'art. 19 de la *Loi sur les espèces menacées* pour perturber la harde ou son habitat. Il nous semble qu'un résultat aussi absurde démontre soit l'inopportunité pour le gouvernement de Terre-Neuve d'avoir adopté ses lignes directrices sans consulter notre client, soit son absence de bonne foi.

Cependant, nous n'aurions aucune objection si Nalcor préférerait qualifier sa participation à une telle réunion de mesure d'engagement direct sur une question précise dans le cadre des permis émis pour la construction de la centrale hydroélectrique de Muskrat Falls, telle que prévue dans la lettre que le vice-président de Nalcor, monsieur Gilbert Bennett, nous a adressée le 19 décembre 2012. Dans tous les cas, les effets cumulatifs sur la harde du caribou des monts Red Wine résultent autant de la construction de la centrale que de ses lignes de transport.

Ce que nous attendons, tel qu'expliqué dans notre lettre à monsieur Coulter, ce sont les services d'experts indépendants, mandatés par la communauté, et dont soit les gouvernements, soit votre compagnie doivent assumer les coûts. En leur absence, la position de notre client est qu'aucune consultation de la communauté n'aura eu lieu, mais seulement des séances d'information selon les dictées des gouvernements ou du promoteur.

Notons que nous exigeons également la divulgation des données pertinentes à l'état et l'avenir de la harde du caribou des monts Red Wine, y compris la divulgation de tous les projets actuels ou anticipés sur son habitat.



M^{me} Marion Organ
Nalcor Energy
Le 8 juillet 2013
Page 4

Conclusion

Vous n'êtes pas sans savoir que l'expérience de notre client avec votre compagnie n'a pas été des plus heureuses. Afin que la consultation de notre client que la province vous a mandatée d'entreprendre sur les autorisations provinciales destinées à permettre la construction de la ligne de transport soit plus positive, nous vous invitons à entamer un processus constructif.

Si vous estimiez qu'un tel processus dépassait le cadre formel des lignes directrices que le Gouvernement de Terre-Neuve a voulu y imposer, ce ne serait pas un obstacle, mais un atout, à la condition que vous adoptiez une approche positive plutôt que restrictive.

Dans l'attente d'une réponse, nous vous prions d'agréer, madame Organ, l'expression de nos salutations distinguées.

DIONNE SCHULZE

A handwritten signature in black ink that reads "David Schulze". The signature is written in a cursive, flowing style.

David Schulze

cc: Chef Jean-Charles Piétacho
Conseil des Innus de Ekuanitshit
PAR TÉLÉCOPIEUR : 418-949-2085

Betty Cogle, MSc.PI
Conseillère principale, affaires autochtones
Agence canadienne d'évaluation
environnementale
PAR COURRIEL : Betty.Cogle@ceaa-
acee.gc.ca

Simon Laverdière
Conseiller principal, affaires autochtones
Agence canadienne d'évaluation
environnementale
PAR COURRIEL : Simon.laverdiere@ceaa-
acee.gc.ca

Sean Dutton
Sous-ministre, Secrétariat des affaires
intergouvernementales et autochtones
Gouvernement de Terre-Neuve
PAR COURRIEL : sdutton@gov.nl.ca

Gilbert J. Bennett
Vice-président, Projet Bas-Churchill, Nalcor
Energy
PAR TÉLÉCOPIEUR : 709-737-1952

Pat Marrie
Scientifique environnemental
Division de l'évaluation environnementale
Ministère de l'Environnement et de la
Conservation
PAR COURRIEL : pmarrie@gov.nl.ca



M^{me} Marion Organ
Nalcor Energy
Le 8 juillet 2013
Page 5

Monsieur Bill Coulter, P.Eng
Agence canadienne d'évaluation
environnementale
PAR TÉLÉCOPIEUR : 902-426-6550
ET PAR COURRIEL : < bill.coulter@ceaa-
acee.gc.ca >



507 Place d'Armes # 1100
Montréal, Québec
Canada H2Y 2W8
TEL 514-842-0748
FAX 514-842-9983
www.dionneschulze.ca

dschulze@dionneschulze.ca

TÉLÉCOPIE / FAX

DATE :	
À/TO :	
SOCIÉTÉ/FIRM :	
N° DE TÉLÉPHONE/TELEPHONE NO. :	
N° DE TÉLÉCOPIEUR/FAX NO. :	
EXPÉDITEUR/SENDER :	David Schulze
OBJET/RE :	
N° DE DOSSIER/FILE NO. :	
NOMBRE DE PAGES/NUMBER OF PAGES :	(incluant cette page/including this page)

MESSAGE

Veillez noter le changement du nom du bureau / Please note firm name change

N.B. Cette télécopie peut contenir des informations privilégiées et confidentielles. Si elle vous est transmise par erreur, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur en téléphonant au numéro ci-dessus. Veuillez, de plus, la retourner sans la reproduire. Dans l'éventualité d'un problème de transmission, veuillez contacter l'expéditeur en téléphonant au numéro ci-dessus.

N.B. This fax may include privileged and confidential material. If it is sent to you by error, please inform the sender immediately by calling the telephone number indicated above and please return the original of the transmitted document without making a copy. If problems occur in transmission, please contact the sender at the number above.